Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL30-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

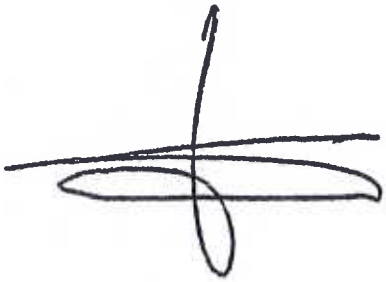
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL30-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL30-DE

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

EAU

EAU POTABLE - TARIFS 2026

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Dès 2021, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est engagée dans un programme de convergence des grilles tarifaires en Eau potable et en Assainissement, permettant de financer un service de qualité et d'inciter les usagers à adopter les gestes économes. Ces tarifs tiennent compte d'investissements très importants qui seront à réaliser à court et moyen terme afin, notamment, de moderniser la principale unité de production d'eau potable du territoire ainsi que le réseau de transport qui y est associé.

Ainsi, à horizon 2030, l'objectif du prix global de 4,70 €/m3 (hors taxe et redevance) pour un usager consommant 120 m3/an peut être aujourd'hui fixé et décomposé la manière suivante :

- 1,97 €/m3 en eau potable (hors taxe et redevance)
- 2,73 €/m3 en assainissement (hors taxe et redevance)

Ainsi, le coût global du service sera de 1,54 € HT/jour pour un foyer consommant 120 m3, ce qui équivaut au prix de 2 bouteilles d'eau minérale.

Vu les avis favorables du Bureau Communautaire du 14 novembre 2025 et de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 11 décembre 2025 et du conseil d'exploitation de la Régie communautaire,

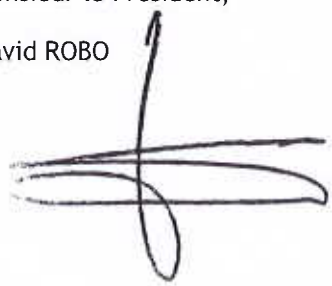
Il vous est proposé :

- *de valider, à compter du 1er janvier 2026, la grille tarifaire jointe à la présente délibération pour l'eau potable ;*
- *de valider les orientations décrites ci-dessus concernant les tarifs à horizon 2030 ;*
- *de maintenir les tarifs de toutes les prestations non concernées par la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL30-DE

Conseil Communautaire du 18 DECEMBRE 2025 - Annexe à la Délibération
Tarifs Eau Potable 2026 en €/HT

	Consommation (m^3)	2026
Arzon, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau, Le Hézo, Saint Armel, Le Tour du Parc, Surzur, Theix-Noyalo, Sulniac, La Trinité Surzur, Tréffléan	0 - 30	1,29
	30 - 60	1,42
	60 - 120	1,58
	120 - 180	1,78
	180 - 500	1,88
	500 - 1000	1,99
	1000 - 6000	1,79
	6000 - 24000	1,86
	>24000	1,86
	Abonnement	73,00
	Consommation (m3)	2026
Arradon, Baden, Larmor Baden , Ploeren, Plougoumelen, Le Bono, Ile d'Arz, Ile aux Moines	0 - 30	1,25
	30 - 60	1,42
	60 - 120	1,58
	120 - 180	1,78
	180 - 500	2,17
	500 - 1000	2,28
	1000 - 6000	2,28
	6000 - 24000	2,28
	>24000	2,28
	Abonnement	72,00
	Consommation (m^3)	2026
Vannes	0 - 30	0,92
	30 - 60	1,19
	60 - 120	1,53
	120 - 180	1,87
	180 - 500	2,04
	500 - 1000	2,21
	1000 - 6000	2,21
	6000 - 24000	2,13
	>24000	2,05
	Abonnement	48,00
	Consommation (m^3)	2026
Séné	0 - 30	0,83
	30 - 60	1,12
	60 - 120	1,46
	120 - 180	1,80
	180 - 500	1,97
	500 - 1000	2,14
	1000 - 6000	2,14
	6000 - 24000	2,14
	>24000	2,14
	Abonnement	53,00
	Consommation (m^3)	2026
Colpo, Plaudren	0 - 30	1,45
	30 - 60	1,61
	60 - 120	1,72
	120 - 180	1,93
	180 - 500	2,03
	500 - 1000	1,92
	1000 - 6000	1,92
	6000 - 24000	1,92
	>24000	1,92
	Abonnement	74,00
	Consommation (m^3)	2026
Plescop, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas	0 - 30	1,24
	30 - 60	1,33
	60 - 120	1,51
	120 - 180	1,71
	180 - 500	1,82
	500 - 1000	1,95
	1000 - 6000	1,95
	6000 - 24000	1,95
	>24000	1,95
	Abonnement	67,00
	Consommation (m^3)	2026
Saint Avé, Meucon	0 - 30	0,89
	30 - 60	1,46
	60 - 120	1,79
	120 - 180	2,06
	180 - 500	2,28
	500 - 1000	2,41
	1000 - 6000	2,41
	6000 - 24000	2,41
	>24000	2,41
	Abonnement	57,00
	Consommation (m^3)	2026
Elven, Monterblanc,Trédion, Saint Nolff	0 - 30	0,97
	30 - 60	1,24
	60 - 120	1,57
	120 - 180	1,91
	180 - 500	2,08
	500 - 1000	2,22
	1000 - 6000	2,22
	6000 - 24000	2,15
	>24000	2,15
	Abonnement	63,00

Les tarifs se décomposent en :
- une part fixe, correspondant à l'abonnement, payable d'avance par semestre
- une part proportionnelle, correspondant au prix par m3 d'eau consommé au cours d'un exercice annuel